



PHOTOGRAPHE ANIMALIER

## Un œil... de lynx

Roland Clerc promène ses objectifs depuis une vingtaine d'années. Il sera à Chalais samedi soir pour une conférence...23

# Fumée et café: ça sent le divorce

**CIGARETTE** ► Plusieurs lecteurs ont réagi à notre reportage «italien» au sujet de l'interdiction de fumer dans les établissements publics. Patron des cafetiers valaisans, François Gessler leur répond.



*L'interdiction de la fumée peut apporter un peu plus de respect envers autrui. Elle ne changera pas les habitudes des gens. Ça n'a rien changé en Italie alors pourquoi serait-ce le cas ici?*  
MONSIEUR ET MADAME FALCIOLA, restaurateurs

## «En six mois, les mentalités des restaurateurs ont beaucoup changé»

L'avis de ces restaurateurs correspond à une nouvelle réalité valaisanne. Il y a une année, 95% des membres de GastroValais, sondés lors de notre assemblée annuelle, étaient contre une interdiction de fumer dans nos établissements. Aujourd'hui, entre 60 et 70% de mon comité y est favorable. Franchement, je ne m'attendais pas à un changement de mentalité aussi rapide. Je ne serais pas surpris si, dans deux ans, cette proposition devienne une réalité. Aujourd'hui, il est donc très urgent d'en débattre.



*Quelle sera la prochaine interdiction? Au nom de la santé publique on pourra interdire de manger gras! Les sports de montagne seront interdits car trop dangereux. Ensuite ce sera le tour des minisexuals. Peut-être même qu'à partir d'un certain âge on nous interdira de... respirer.*  
PATRICK BÉRÔD, secrétaire de l'Association hôtelière valaisanne

## «Des arguments crédibles dans chaque camp.»

Effectivement, supprimer la fumée dans nos établissements serait une loi de plus. On en a déjà tellement. Pourquoi ne pas obliger tous nos établissements à proposer la raclette, puisqu'il s'agit d'un de nos produits phares? Il faut être clair. Il y a suffisamment d'arguments crédibles que l'on soit pour ou contre cette interdiction de fumer. Comme président de GastroValais, j'utiliserai simplement ceux qui correspondent à la volonté de nos membres. Dans tous les cas de figure, il faudra tenir compte de l'ambiguïté liée à la définition légale de nos établissements. Ils sont décrétés publics, mais appartiennent et sont gérés par des privés. De plus, ils ne sont pas un passage obligé, contrairement aux transports publics.

Nous priver d'une certaine clientèle, par une loi, pose un problème qui ne doit pas être occulté. Surtout qu'au niveau de la société, presque rien n'est entrepris, en termes de santé publique, pour «éradiquer» la cigarette.



PHOTOS BITTEL



*Avec 7 copains, nous venons de passer 5 jours à Dublin pour faire la fête... Ici personne ne fume dans les établissements publics et c'est génial! Cela n'empêche pas de faire la fête, ni de boire, bien que ce soit tolérance zéro, mais les transports publics sont bon marché...!!!*  
ALEX DUBEY

## «En ville, un établissement non fumeur ferait un carton»

Oui, un bistrot non fumeur peut marcher financièrement. Si j'étais encore actif, j'en ouvrirais immédiatement un en ville, car je suis persuadé de faire un carton. J'en ferais de même dans une grande station, mais peut-être pas dans un fond de vallée comme Evolène. Aujourd'hui, il n'y a pas assez d'établissements non fumeur en Valais pour parler de libre choix pour le consommateur. Pourtant, ce serait la meilleure solution. Mais la trouille financière des patrons de bistrot est bien réelle. Ceux-ci préféreraient et de loin une interdiction pour tous plutôt qu'une prise de risque personnelle en supprimant la cigarette de leur établissement. Je connais même un restaurateur qui l'a interdite, mais qui n'ose pas afficher clairement cette interdiction.



*Entre l'ancien état de fait favorable aux «fumeurs sans gêne» et les dispositions que l'on veut prendre, on passe d'un excès à l'autre! Aujourd'hui je réclame pour les fumeurs le respect que l'on m'a refusé...*  
PAUL LATHION, Savièse

## «L'interdiction créerait un problème de bruit»

Pour certains établissements, laisser des endroits fumeurs serait tout simplement impossible compte tenu de la configuration des bâtiments ou alors cela nécessiterait un investissement financier important. Il paraît évident qu'une interdiction générale de fumer ne serait pas un risque économique. Par contre, contrairement à l'Italie dont la mentalité permet la présence d'une vingtaine de fumeurs devant un établissement public, cette situation poserait immédiatement des problèmes de bruit en Suisse. J'estime, pour ma part, que des compromis sont possibles. A condition de ne pas créer des ghettos, on pourrait, par exemple, demander aux communes, comme à l'époque pour l'alcool, de tenir compte de la clause du besoin et de délivrer des autorisations de «fumée» prioritairement aux bars et aux discothèques. Ça poserait des problèmes pendant une année, pas plus...

Participez à notre sondage sur notre site [www.nouvelliste.ch](http://www.nouvelliste.ch)

## RÉSEAU SANTÉ VALAIS

### Congé maladie pour le directeur

Dans un communiqué de presse diffusé hier, le RSV informe que son directeur général, Dietmar Michlig, doit temporairement suspendre ses activités professionnelles pour raison de santé. Il devra subir un traitement somatique lourd. «Celui-ci occupera toute sa force et son énergie pendant une période de plusieurs mois, ce qui l'empêchera d'exercer la fonction de directeur du RSV», précise le communiqué.

Confronté aux échecs importants du dossier de la santé en 2006, le Conseil d'Etat a décidé, lors de sa séance du 18 janvier et sur propo-

sition du conseil d'administration du RSV, de confier dans l'intervalle au Dr Rayond Pernet, président du conseil d'administration du RSV, la direction opérationnelle du RSV.

Il exercera la fonction de M. Michlig, en étroite collaboration avec les membres de la direction générale. Un collaborateur détaché du DSSE sera également mis à sa disposition à raison de 60%. «Le Réseau Santé Valais souhaite à M. Michlig beaucoup de courage et plein succès pour un complet rétablissement», indique le communiqué. VF/C

PUBLICITÉ

**Groupe d'action «RAS-LE-BOL!»**  
contre l'aviation à réaction militaire à l'aérodrome de Sion,  
contre son survol du VALAIS  
vous invite à sa

**MANIFESTATION PUBLIQUE**  
**samedi 28 janvier 2006,**  
**à 14 h sur la place de la Planta à Sion**

MERCI de croire, dans l'engagement, à une meilleure qualité de vie possible  
pour nous et nos enfants. cp 1131, 1951 Sion - tél. 027 395 10 67